SEANCE DU 22 octobre 2020

<u>PRESENTS</u>: Mme. LAFFUT A., Bourgmestre-Présidente,

MM. BAIJOT C, BOSSART L., DERO W., GERARD A., Echevins,

MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique,

MAGIN Ann, MAHIN Mélodie, MAHIN Antoine,

JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo, TOUSSAINT

Christophe, DUCHENE Caroline, ARNOULD Stéphanie,

BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,

Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S,

avec voix consultative,

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 19 heures.

Les conseillères Mesdames Véronique ARNOULD, Mélodie MAHIN et Caroline DUCHENE sont excusées.

- 1. <u>A l'unanimité</u>, approuve, sans remarque, le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020.
- 2. Après quelques précisions apportées par la Directrice générale du CPAS sur les différents montants des subsides portés en modification, approuve la modification budgétaire n°1 du service ordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2020, qui n'engendre aucune modification de l'intervention communale, comme suit :

- Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.810.895,29 €	1.810.895,29 €	
Augmentation	107.429,57 €	117.919,00 €	-10.426,43
Diminution	40.506,53 €	50.932,96 €	10.426,43
Résultat	1.877.881,33 €	1.877.881,33 €	

3. Approuve les conventions 2021 entre le C.P.A.S de Libin et l'ASBL A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural), Antenne de Bertrix, concernant le service de garde à domicile, avec une intervention du C.P.A.S. identique à l'année antérieure, à raison d'un forfait de 4 € par heure prestée en 2021 et le service d'aide familiale avec une intervention du C.P.A.S. également identique, à raison de 2,00 € par heure prestée en 2021, diminuée de ¼ de la contribution du bénéficiaire ou 2€ - (part du bénéficiaire x 25%).

La présidente du CPAS et la Directrice générale du CPAS, Mmes Michèle MARICHAL et Céline PLENNEVAUX, se retirent pour présider la séance du Conseil de l'Action sociale qui se tient à Libin à 20h.

4. Dans le cadre de son rôle de tutelle d'approbation des décisions du Conseil de l'Action sociale de Libin, approuve, <u>par onze voix 'pour' et trois voix 'contre'</u> (St ARNOULD, F. BOSSICART et CL. CRISPIELS) la délibération du 24 septembre 2020 du Conseil de

l'Action sociale de Libin approuvant l'estimation du géomètre-expert à 26.000 euros la parcelle appartenant au CPAS de Libin proposée à la vente et arrêtant, à l'unanimité, les nouvelles conditions <u>de vente publique conjointe</u> de la parcelle du CPAS de Libin située à Ochamps en zone d'habitat à caractère rural, Rue du Grand Vivier, au lieu-dit « A Manty », cadastré section B, n° 728/A, d'une contenance de 5 ares 60 centiares avec la parcelle communale sise à Ochamps, située en zone d'habitat à caractère rural, Rue du Grand Vivier, au lieu-dit « Aux Champs Jonnais », cadastré section B, n° 736/A, d'une contenance de 60 centiares.

Les conseillers du groupe de la minorité justifient leur vote par le fait qu'ils restent sur leur position en estimant que cette vente n'est pas propice à un bon aménagement urbanistique. Cette vente ne rapporte pas grand-chose et aucun aménagement ne sera possible si le terrain est vendu tel quel.

La Bourgmestre précise qu'à la demande du groupe de la minorité elle a contacté le propriétaire du terrain voisin qui n'est ni vendeur ni intéressé pour un échange. Elle fait remarquer que cette parcelle peut tout à fait convenir pour la construction d'une habitation. Et que conformément à la politique du logement de la Commune de Libin, c'est une occasion pour des jeunes d'acquérir un terrain à bâtir au sein d'un village de la Commune.

- 5. Décide, par onze voix 'pour' et trois voix 'contre' (St ARNOULD, F. BOSSICART et CL. CRISPIELS):
 - D'approuver l'estimation de 2.400 € (deux mille quatre cents euros) du géomètre-expert Bureau Rossignol de Bertrix, pour la parcelle communale sis en zone d'habitat à caractère rural, Rue du Grand Vivier, au lieu-dit « Aux Champs Jonnais », cadastré section B, n° 736/A, d'une contenance de 60 centiares.
 - De mettre en vente publique ce bien communal sis, en zone d'habitat à caractère rural, Rue du Grand Vivier, au lieu-dit « Aux Champs Jonnais », cadastré section B, n° 736/A, d'une contenance de 60 centiares.
 - De procéder à une vente publique conjointe avec la parcelle appartenant au Centre public d'Action sociale de Libin, sise à Ochamps, rue du Grand Vivier, au lieu-dit « A Manty » cadastrée section B n° 728/A d'une contenance de 5 ares 90 centiares, conformément à la décision du Conseil de l'Action sociale de la Commune de Libin en séance du 24 septembre 2020.
 - De fixer les conditions de vente des parcelles comme suit :

DESIGNATION DU BIEN:

Commune de LIBIN : 3^{ième} division : Ochamps

Une parcelle en zone d'habitat à caractère rural située à Ochamps rue du Grand Vivier, au lieu-dit « Aux Champs Jonnais » et cadastrée section B numéro 736/A pour une superficie de soixante centiares (60ca), appartenant à la Commune de Libin et

Commune de LIBIN : 3^{ième} division : Ochamps

Une parcelle en zone d'habitat à caractère rural située à Ochamps, rue du Grand Vivier, au lieu-dit « A Manty » et cadastrée section B numéro 728/A pour une superficie de cinq ares nonante centiares (5 a 90 ca), appartenant au Centre public d'Action sociale de Libin, Soit un ensemble d'une contenance de six ares cinquante centiares (6a 50 ca).

Ci-après dénommée : "les biens vendus conjointement".

VENTE PAR ADJUDICATION

I. CONDITIONS

- * Le ou les soumissionnaire(s) ne peut-peuvent être qu'une des personne(s) physique(s), majeure(s), agissant pour son-leur compte propre, à l'exclusion de toute personne morale ou de toute association de fait.
- * II(s) devra-devront s'engager à terminer sa-leur maison d'habitation sur le terrain acquis dans le délai de 5 ans, à compter de la date de passation définitive de l'acte d'achat du terrain

II. ORGANISATION DE LA VENTE.

1.L'adjudication se fera par ouverture publique des offres reçues (soumissions) avec Une possibilité de surenchère pour les soumissionnaires présents.

Il sera procédé comme suit : les soumissions, sous double enveloppe fermée : la première adressée à l'attention de Mme Anne Laffut, Bourgmestre de Libin, rue du Commerce, 14, à 6890 Libin, et la seconde portant une indication « Offre pour l'acquisition de parcelles à Ochamps» devront être déposées le \$ au plus tard à dix heures en la Maison Communale de Libin, rue du Commerce, 14, à 6890 Libin. Les enveloppes seront alors ouvertes à \$ heures en la salle du Conseil communal de Libin.

Il sera ensuite procédé à la vente publique du bien prédécrit, vente réservée uniquement aux personnes qui auront déposé une soumission, suivant le mode ci-avant précisé.

Cette vente aura lieu en une seule séance.

2. Police de la vente – Refus d'enchères - Caution.

Le notaire aura la police de la vente. Il pourra refuser les enchères de personnes qui lui sont inconnues ou dont l'identité ou la solvabilité ne lui paraîtront pas justifiées (article 1589 du Code judiciaire).

Il pourra dans tous les cas requérir des enchérisseur(s) et adjudicataire(s), une caution qui sera obligée solidairement, sans bénéfice d'ordre, de division ou de discussion au paiement du prix, intérêts et accessoires et frais et autres charges de l'adjudication.

3. Prix

Le prix de l'adjudication ne pourra être inférieur aux montants des estimations additionnées soit $26.000,00 \in (vingt\text{-}six\ mille\ euros)$.

Le montant sera payé au moment de la signature de l'acte authentique.

4. Frais.

En sus du prix, l'adjudicataire payera tous les frais et honoraires inhérents à la vente. (Frais d'acte et d'enregistrement)

5. L'attribution – Critère : le prix

La présente adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation par le Conseil Communal et le Conseil de l'Action sociale, à l'adjudicataire dont le montant de la vente sera le plus élevé ; égal ou supérieur à 26.000,00 € (vingt-six mille euros).

Le ou les adjudicataire(s) restent tenus de son/leur offre jusqu'à cette approbation. De même que le(s) enchérisseur(s) présent(s) à la vente et dont l'offre est la plus élevée après celle du ou des adjudicataire(s).

L'étude du Notaire désignée reversera le prix de la vente à la Commune de Libin et au CPAS de Libin, proportionnellement à la surface de chaque propriété vendue.

6. Publicité

La publicité sera assurée par l'étude du notaire sur le site de l'étude.

La publicité sera également faite via les valves communales et le site communal.

Une affiche sera posée à front de voirie des parcelles concernées.

La publicité aura lieu durant une période de 30 jours avant le jour de la remise des offres.

- De désigner la Bourgmestre, Mme Anne LAFFUT et la Directrice générale, Mme Esther DUYCK, pour la passation de l'acte pour le terrain communal.
- De charger le Collège communal de procéder à la vente publique conjointe suivant les conditions reprises ci avant pour la parcelle communale cadastrée section B numéro 736/A

et identiques à celles arrêtées par le Conseil de l'Action sociale pour la parcelle cadastrée section B numéro 728/A leur appartenant.

- De charger le Collège communal de procéder à la désignation d'une étude d'un notaire pour procéder à la vente publique des biens ci-dessus repris dans les conditions de ventes conjointes.

Mes membres du groupe Vision d'Avenir justifient leur vote pour les mêmes raisons que le point précédent.

6. A l'unanimité, approuve les conditions d'un appel à candidatures en interne pour un poste de directeur(trice) d'école définitivement vacant à Libin, comme suit :

Premier appel à candidatures en interne à une fonction de directeur/trice dans une école fondamentale ordinaire avec charge de classe de 6 périodes. Engagement-désignation à titre de directeur stagiaire dans un emploi définitivement vacant.

Coordonnées du P.O.

Nom : Administration communale de Libin

Adresse: rue du Commerce, 14 à 6890 Libin

Adresse électronique (facultatif) : s.godfraiaux@libin.be

Coordonnées de l'école

Nom : Ecole communale de Libin

Adresse: ruelle des Messes, 160 à 6890 Libin

Date présumée d'entrée en fonction

<u>Caractéristiques de l'école</u>: Ecole communale fondamentale avec 2 classes maternelles et 4 classes primaires.

Vague 2 dans le plan de pilotage.

L'emploi à pourvoir est un emploi à remps plein de direction avec charge de classe de 6 périodes.

Nature de l'Emploi :

X emploi définitivement vacant;

- par recommandé ou déposé contre accusé de réception à l'attention du Collège communal, rue du commerce 14, 6890 Libin.

Le dossier de candidature comportera :

- La lettre de motivation avec signature manuscrite
- Un curriculum vitae
- *Une copie du (des) titre(s) pédagogique(s)*
- Un extrait de casier judiciaire, modèle 2
- Une composition de ménage
- *Un extrait d'acte de naissance*
- Une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation initiale des directeurs.

Coordonnées de la personne de contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

madame Sophie Godfriaux, Service Enseignement de la Commune de Libin (tél 061/32.50.37 – <u>s.godfriaux@libin.be</u>

Destinataire de l'appel :

X les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du pouvoir organisateur. Annexes :

- -conditions légales d'accès à la fonction par le décret du 02-02-2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.
- -Annexe 2 : profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.
- 7. Décide de marquer son accord de principe pour se porter caution solidaire envers la banque qui sera choisie par l'emprunteur, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais de l'ouverture de crédit à contracter par la Fabrique d'Eglise de Anloy pour couvrir le solde éventuel des coûts nécessaires pour les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère de Anloy en deux logements sociaux.
 - Toute décision définitive d'emprunt motivée prise par le Conseil de la Fabrique d'Eglise dans ce dossier, devra faire l'objet d'une décision définitive du Conseil communal pour consolider cette décision de principe.
- 8. Décide, à l'unanimité,
 - d'approuver le devis forestier de travaux hors boisements non subventionnables, dans les triages de la commune de Libin, pour l'année 2021 :
 - *n° 3107 (CD526(951)) dans les triages de la commune de Libin, dont l'estimation s'élève au montant total de 160.610,99 euros TVA comprise.
 - d'approuver les devis forestiers de travaux de boisements non subventionnables, dans les triages de la commune de Libin, pour l'année 2021 :
 - * n° 3108a dans le triage 70 de Redu dont l'estimation s'élève au montant total de 9.354,95 euros TVA comprise.
 - * n° 3108b, dans le triage 90 de Transinne, dont l'estimation s'élève au montant total de 506,25 euros TVA comprise.
 - * n° 3108c, dans le triage 100 de Libin-Haut, dont l'estimation s'élève au montant total de 1.486,25 euros TVA comprise.
 - * n° 3108d dans le triage 110 de Libin-Bas dont l'estimation s'élève au montant total de 23.113,16 euros TVA comprise.
 - * n° 3108e dans le triage 120 de Anloy dont l'estimation s'élève au montant total de 22.103,40 euros TVA comprise.
 - * n° 3108f dans le triage 130 des Troufferies dont l'estimation s'élève au montant total de 6.687,64 euros TVA comprise.
- 9. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de fournitures ayant pour objet la fourniture de compteurs équipés de modules radio émetteur/récepteur pour la distribution d'eau potable, pour un montant estimatif total de 39.627,50€ TVAC. Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer cet appel.
- 10. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la pose de filets d'eau et de trapillons à divers endroits sur le territoire communal, pour un montant estimatif total de 69.985,50€ TVAC. Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer cet appel.
- 11. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la rénovation de la distribution d'eau rue de Figeohay à Villance, pour un montant estimatif total de 59.690,00€ TVAC.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer cet appel

- 12. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la rénovation de la distribution d'eau rue de Poix à Libin, pour un montant estimatif total de 174.660,00€ TVAC.
 - Le marché sera passé par procédure ouverte et le Collège communal est chargé de lancer cet appel
- 13. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la rue des Loches à Smuid, pour un montant estimatif total de 159.899.08€ TVAC.
 - Le marché sera passé par procédure ouverte et le Collège communal est chargé de lancer cet appel
- 14. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la démolition d'un talus (mur) rue Wez de Bouillon à Villance, pour un montant estimatif total de 40.498,70€ TVAC.
 - Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer cet appel
- 15. Dans le cadre du PIC 2019-2021, approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la réfection de la rue de la Colline à Transinne, pour un montant estimatif total de 993.778,43€ TVAC.
 - Le marché sera passé par procédure ouverte et le Collège communal est chargé de lancer cet appel
- 16. Décide d'établir une redevance pour l'enregistrement d'une demande de changement de prénom(s) fixée à 500 euros par personne et par demande de changement.

La redevance est diminuée à 10% de la redevance initiale, soit 50 euros, si le prénom :

- est ridicule ou odieux (en lui-même, par association avec le nom de famille ou parce qu'il est désuet);
- prête à confusion (par exemple s'il indique le mauvais sexe ou se confond avec le nom);
- est modifié uniquement par un trait d'union ou un signe qui modifie la prononciation (un accent);
- est modifié uniquement par la suppression complète d'une partie d'un prénom composé, sans pour autant modifier l'autre partie;
- conformément à l'article 11 de la Loi du 25 juin 2017, est modifié dans le cadre d'une déclaration réalisée par un citoyen qui a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécue intimement et pour autant que le prénom choisi soit conforme à cette conviction.

La redevance est également diminuée de 10% de la redevance initiale, soit 50 euros, si le changement de prénom consiste, pour des personnes adoptées, à reprendre exhaustivement, et sans modification, les prénoms renseignés dans leur acte de naissance original.

La redevance est diminuée de 50% de la redevance initiale, soit 250 euros, si la modification ne concerne qu'un seul des prénoms situés après le prénom principal ou si la personne est belge et ne dispose pas de prénom.

17. Décide de procéder au recrutement d'un agent technique niveau D7 (H/F) en tant qu'agent contractuel à raison de 38/heures /semaine et de fixer comme suit les conditions de recrutement à cet emploi :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Catégorie de métier : Coordinateur

Lieu de travail : Administration communale de Libin

Votre fonction : *Mission :*

Le contremaître (m/f) développe la stratégie du service technique qu'il/elle supervise. Il/elle analyse les demandes, besoins et problématiques et gère l'organisation de son service. Il/elle veille à ce que son approche managériale ait un impact sur les membres du service pour trouver des solutions. Il/elle contrôle l'atteinte des objectifs opérationnels.

Activités : Organiser le travail sur le terrain

- Anticiper les problématiques techniques.
- Coordonner les interventions de l'équipe sur le terrain.
- Déléguer les tâches et responsabilités aux membres de l'équipe.
- Développer une vision globale et stratégique des projets techniques à partir des différentes sources d'information.
- Proposer des solutions techniques sur la base des exigences du commanditaire et des contraintes du terrain.
- Superviser la distribution et la consommation des ressources du service.
- Superviser le fonctionnement des membres de l'équipe au quotidien.
- Cadrer les agents afin de maintenir une ligne de conduite cohérente au sein du service.
- Conseiller les agents sur la manière de mobiliser les ressources et de s'activer dans la mise en œuvre.
- Consulter les agents de terrain, les spécialistes et la réglementation avant de prendre une décision.
- Expliquer les objectifs, les décisions, l'approche, les consignes pour faciliter la mise en œuvre.
- Réunir les membres du service pour échanger les informations et se tenir au courant de l'état d'avancement des missions et besoins.
- Comprendre la conception des équipements techniques de voirie, de distribution d'eau, de chauffage, de sanitaire et de protection incendie.
- Se référer aux documents techniques des fabricants.
- Se référer aux normes belges et européennes.
- Standardiser les procédures et méthodes de fonctionnement du service.
- Ajuster les objectifs de l'équipe à la réalité de terrain.
- Vulgariser les consignes de travail pour qu'elles soient compréhensibles par tous.
- Veiller au respect de l'environnement.
- Vérifier le respect du cadre, des délais et des procédures.
- Prioriser les demandes et les interventions du service.
- Être méthodique dans la gestion des dossiers techniques.
- Visiter les chantiers et travaux en cours.

Manager une équipe

- Fixer des objectifs opérationnels, collectifs et individuels.
- Argumenter les décisions.
- Inspirer confiance aux membres de l'équipe en établissant des relations professionnelles et adoptant une attitude bienveillante et cohérente.
- Débriefer avec les membres de l'équipe à la suite d'une activité, d'un projet, d'un conflit...

- Discuter du fonctionnement, des réalisations et des compétences des membres de l'équipe.
- Développer les compétences des membres du service.
- Encourager les agents à persévérer dans la réalisation de leur travail en vue d'atteindre les objectifs collectifs et individuels.
- Valoriser les membres de l'équipe, leurs compétences, leurs réalisations...
- Objectiver les faits dans les situations conflictuelles au sein de l'équipe.
- Tempérer les tensions à l'intérieur et à l'extérieur du service.
- Superviser la dynamique de groupe et les interactions au sein de l'équipe et avec les usagers.

<u>Être le représentant de l'équipe technique au sein et à l'extérieur de l'administration</u> communale

- Négocier pour l'obtention de moyens, de ressources en faveur de l'équipe et de son fonctionnement.
- Budgétiser le financement des interventions techniques.
- Contrôler la disponibilité des montants dans les articles budgétaires.
- Coordonner les interventions des sous-traitants.
- Rédiger des rapports circonstanciés sur une situation de terrain concernant le déroulement d'un chantier ou le comportement d'un membre de l'équipe.
- Vérifier les pointages et les heures de garde des membres du service.
- Planifier les congés des membres du service en fonction de l'activité.
- Echanger avec les fournisseurs, citoyens, commanditaires, sous-traitants au sujet des dossiers techniques.
- Rapporter le déroulement des interventions techniques et les problèmes rencontrés à l'Echevin ou au supérieur hiérarchique.
- Utiliser et faire vivre le logiciel de gestion des travaux Betterstreet.

PROFIL SOUHAITÉ

Formation(s): CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) ou équivalent au minimum

Langue(s): Français

Expérience professionnelle : Une expérience dans une fonction similaire constitue un atout

Conditions particulières : Disposer du permis de conduire B.

Oualités personnelles :

- Vous êtes disponible pour travailler à horaire flexible et de temps à autre durant les week-ends et jours fériés ;
- Vous êtes sociable et avez le sens du travail en équipe ;
- Vous êtes d'une conduite irréprochable ;
- Vous prenez soin du matériel mis à votre disposition ;
- Vous faîtes preuve de discrétion et de déontologie ;
- Vous présentez une image positive de la commune.

VOTRE CONTRAT

Régime de travail : Temps plein (38h/semaine) de jour

Type : CDD 6 mois renouvelable, rémunéré sur base de l'échelle barémique D7 de la RGB.

Conditions générales du recrutement :

- Être belge ou ressortissant de l'UE. Les ressortissants hors UE doivent être porteurs d'un permis de travail ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins.

Modalités de candidature :

Envoyer votre lettre de motivation, comportant la signature manuscrite, accompagnée d'un CV, d'un extrait de casier judiciaire et d'une copie du diplôme requis pour le 25 novembre 2020 au plus tard par courriel électronique (<u>c.janssens@libin.be</u>) ou par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) au service des ressources humaines, rue du commerce, 14 à 6890 Libin.

CONTACT

Tout renseignement complémentaire peut-être obtenu par téléphone au 061/260.812 ou c.janssens@libin.be

18. Approuve la situation financière 2019 des ASBL « Juillet Musical Saint Hubert » de St Hubert et « CHARON » de Bastogne.

La Présidente clôture la séance publique.